

# LE PUBLICISTE.

Tridi 3 Germinal, an VI.

(Vendredi 23 Mars 1798).



*Etat de l'armée prussienne au commencement de l'année dernière. — Mémoire présenté à la députation d'Empire par les villes de Hambourg, Lubeck et Bremen. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Débats de la chambre des communes d'Irlande sur la liberté de la presse. — Pillage d'une imprimerie de Dublin par un régiment de milice. — Discussion et projet de résolution sur les théâtres.*

## A V I S.

*Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au Directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.*

*Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.*

## A L L E M A G N E.

*Des bords du Mein, le 13 mars.*

D'après un état qui vient de paroître, l'armée prussienne étoit, au commencement de l'année dernière, de 229,709 hommes, savoir : 172,120 hommes d'infanterie, 39,867 hommes de cavalerie, 10,716 hommes d'artillerie, outre différens corps d'invalides, de cadets & du génie. Il a été formé depuis plusieurs nouveaux corps qui ont encore accru les forces prussiennes.

La duchesse douairière de Wurtemberg est décédée subitement le 9 de ce mois.

*De Rastadt, le 14 mars.*

La dernière note de la députation d'Empire, en date du 10 de ce mois, a été remise le 11 au commissaire impérial; mais on dit qu'il ne la sanctionnera pas sans un ordre exprès de sa cour, à qui il a envoyé un courrier à cet effet.

Parmi les dix votans pour cette note qui, sous certaines conditions, cède à la France toute la rive gauche, les députés de l'empereur comme roi de Bohême & archiduc d'Autriche, celui de Bavière & de Wurtemberg, ont été contre ladite cession absolue; les députés de Saxe & de Hanovre ont donné un avis gascon; celui de Mayence a voté en faveur, parce que, dit-on, les ministres français lui ont fait espérer un dédommagement. Les députés des princes & ceux des villes impériales ont aussi voté en faveur.

Les trois villes anseatiques, Lubeck, Bremen & Hambourg, ont présenté à la députation de l'Empire un mémoire, dans lequel elles demandent le maintien de leur existence politique, & une parfaite neutralité pour leur commerce pendant toutes les guerres qui peuvent avoir lieu pour l'avenir. Elles demandent aussi la liberté & la sûreté des courriers qui leur sont expédiés pendant les troubles de la guerre.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 14 mars.*

On assure que le ministre se propose de faire passer

une loi qui fera de l'impôt territorial une taxe perpétuelle. Il donnera ensuite aux propriétaires l'option de le payer chaque année, ou de s'en rédimer dans l'espace de cinq ans, & il promettra d'employer le produit de ces rachats à l'extinction de la dette nationale, sans en rien distraire pour les dépenses courantes.

Un arrêté du lord lieutenant & des députés-lieutenans du comté d'Essex, porte qu'il est indispensable d'user des plus grandes précautions, lorsqu'il s'agira de permettre à des particuliers de louer ou d'employer à leur usage, soit des navires, soit des bateaux, le long de la côte, à moins que ces particuliers ne soient parfaitement connus des propriétaires desdits bâtimens. Les mêmes précautions doivent avoir lieu à l'égard des gens suspects qui voudroient débarquer sur la côte.

Voici l'état des fonds avancés au gouvernement par la banque d'Angleterre, & qui lui restoient dès le 31 décembre 1797 :

Objets divers . . . . .	4 338,000 liv. st.
Billets de l'échiquier sans intérêt. . . . .	576,739.

Total . . . . . 5,214,739.

La liste complète des personnes qui ont souscrit pour la contribution volontaire, sera rendue publique le premier avril. Le total de cette contribution s'élève aujourd'hui à un million cent quarante sept mille liv. sterl.

Le revenu annuel de la propriété foncière de l'Angleterre, ne s'élève pas à plus de cinquante millions, & pour défendre cette isle dans la guerre actuelle, il nous coûte annuellement une grande moitié de ce revenu total.

Sur un avis donné au conseil privé, dix-neuf étrangers, parmi lesquels se trouvent plusieurs français, ont été arrêtés ces jour-ci. On présume qu'ils seront expulsés de l'Angleterre, conformément au bill sur les étrangers.

On parle d'une nouvelle suspension de l'acte d'*habeas corpus*.

Le gouvernement a fait passer à Berwick deux mille caisses d'armes & vingt pièces de canon.

*De Portsmouth, le 24 mars.*

Le *Saint-Albans*, vaisseau de ligne parti des Dunes, est arrivé avant-hier dans ce port avec une trentaine de vaisseaux américains, & plus de deux cents vaisseaux anglais convoyés par lui. Ce bâtiment va faire voile pour Halifax, où il prendra sous sa protection tous les navires américains, chargés par les Etats-Unis.

Le même jour, le *London*, de 98 canons, & le sloop de guerre le *Fairy*, ont mis à la voile pour Lisbonne

& Gibraltar , avec une flotte nombreuse de vaisseaux marchands & de transport, qu'ils doivent convoyer :

*Le Diadem , le Director , l'Inflexible & l'Amiral de Vries*, chacun de 64 canons, ont été ajoutés à l'escadre commandée par l'amiral Nelson.

I R L A N D E.

*De Dublin, le 8 mars.*

Le procureur-général a ouvert la séance de la Chambre des communes, du premier mars, en proposant de fixer au lendemain la seconde lecture du bill qui a pour objet de contenir la liberté de la presse.

M. Tighe a fait la motion d'ordonner l'impression du bill, & d'en renvoyer la seconde lecture au 13.

M. Knox l'a appuyée. Ce bill, a-t-il dit, attaque la liberté de la presse, conséquemment il attaque la liberté nationale : ainsi il faut que nous ayons le tems de l'examiner.

Le procureur-général a dit que cet examen pouvoit avoir lieu dans les vingt-quatre heures, attendu que le bill étoit fort court. M. Tighe s'est récrié contre cette phrase, parce que le bill a près de quinze feuillets d'impression. D'ailleurs, a continué M. Tighe, il renferme un article qui condamne à 500 liv. sterl. d'amende tout propriétaire de maison chez qui s'imprime une gazette, si un libelle s'y trouve inséré. Une pareille clause, dont l'application peut frapper avec tant de rigueur un individu irréprochable, mérite d'être prise dans la plus sérieuse considération.

Le procureur-général a déclaré qu'elle n'avoit d'autre objet que d'empêcher les papiers-nouvelles d'être imprimés dans les maisons inconnues.

M. Tighe s'est contenté de cette explication, & a retiré sa motion.

Le 2 mars, après la seconde lecture du bill concernant la liberté de la presse, M. Plunkett a dit qu'il le seconderoit de tout pouvoir, quant à la responsabilité exigée des éditeurs des papiers-nouvelles ; mais qu'il ne voterait jamais en faveur d'une résolution qui investiroit le gouvernement du droit de *supprimer* un papier public. Or, a-t-il ajouté, plusieurs articles du bill dont il s'agit, tendent visiblement à ce but.

M. Dobbs a aussi déclaré qu'il s'opposeroit de tout son pouvoir à ce bill, comme inconstitutionnel & contraire à cette liberté de la presse qui, a-t-il dit, doit exister aussi long-tems que subsistera la liberté elle-même.

Le 3 mars, on a discuté en comité le bill sur la liberté de la presse. MM. Tighe, Plunkett, Pelham, Dobbs & Knox ont combattu sans succès.

Hier au soir, l'imprimerie de John Stockdale fut entourée par un régiment de milice. Les soldats, ayant leurs officiers à leur tête, mirent tout au pillage, brisèrent les presses & chargèrent les caractères sur des voitures qu'ils envoyèrent au bureau de la police. Ils firent prisonniers tous les ouvriers & jusqu'aux apprentifs ; mais ces individus furent mis sur-le-champ en liberté, après s'être engagés de comparoître à la première réquisition du magistrat. M. Stockdale avoit été mandé le 27 février à la barre de la chambre haute, pour un article inséré contre un noble pair dans un journal intitulé *la Presse*. Il avoit été condamné à six mois de prison & à 500 liv. sterl. d'amende. Le nouvel acte de violence exercé contre lui, a pour motif l'arrestation de M. O' Connor, propriétaire du journal en question ; on espère faire des découvertes importantes dans la correspondance de ses rédacteurs.

Tous les officiers des régimens de ligne, de la milice & des *fenibles*, ont ordre de rejoindre leurs corps respectifs, avant le 25 de ce mois, nonobstant tout congé d'absence.

Sir Ralph Abercrombie vient d'émettre un ordre général adressé à toutes les troupes qui servent en Irlande. Il enjoint expressément aux officiers de les assujettir à la plus sévère discipline. Cet ordre si opposé au système de désorganisation & de tyrannie, que le général Lake avoit précédemment recommandé, fait jeter les hauts-cris aux partisans des mesures coercitives. Ils s'efforcent de faire partager leur mécontentement à l'armée, en paraphrasant de la manière la plus perfide une phrase de sir Rath, où il lui reproche *des excès qui, dit-il, la rendent redoutable à tout le monde, excepté aux ennemis*.

Sir Laurens Parsons a prononcé le 5 de ce mois un discours tendant à faire sentir au parlement & aux ministres, la nécessité d'adopter des mesures conciliatrices. Il l'a terminé en faisant la motion qu'un comité fût chargé de prendre connoissance de l'état du royaume, & d'indiquer les moyens propres à regagner l'affection du peuple, & à rétablir la tranquillité. Cette motion, quoique appuyée du côté de l'opposition, a été rejetée à la majorité de 156 voix contre 19.

Cette même majorité s'est empressée, le même jour, de voter au lord lieutenant une adresse d'actions de grâces pour les *heureux résultats de ses mesures repressives*, & de lui prouvetre l'appui de la chambre, pour toutes celles du même genre qu'il prendroit à l'avenir.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Du Havre, le 26 ventôse.*

Malgré la rigoureuse croisière que fait en ce moment, à la hauteur de la Heve, une division anglaise, il nous est arrivé quelques bâtimens danois & suédois, entrés à ces marées dernières, chargés de bois de construction, de poissons salés, &c. &c.

*De Rouen, le 29 ventôse.*

Boissières, adjudant-général de Buonaparte, est arrivé hier.

Il est arrivé aujourd'hui le régiment de hussards, n°. 5, destiné pour l'armée d'Angleterre.

Vingt-cinq mille hommes de l'armée du Rhin doivent se rendre sur les côtes de la Manche, pour faire partie de la même armée.

On a fait ce matin plusieurs arrestations.

*De Rennes, le 25 ventôse.*

Il arrive aujourd'hui, dans cette commune, une corps nombreux de l'armée d'Italie. La garde nationale sédentaire se rassemble pour aller au-devant de cette phalange de héros & fraterniser avec eux. Ils sont destinés pour la descente en Angleterre.

*DE PARIS, le 2 germinal.*

On savoit depuis long-tems qu'au traité *patent* de Campo-Formio, étoient joints des articles secrets qui, quoique soupçonnés en partie, étoient restés jusqu'ici-couverts d'un voile impénétrable tant à Paris qu'à Vienne : ce qui prouve, contre l'opinion de quelques personnes, qu'un cabinet républicain cache aussi bien ses secrets & ses opérations qu'un cabinet royal.

Comme ces articles touchoient sur-tout le sort de l'Allemagne, c'est à Rastadt qu'ils devoient naturellement provoquer le plus de curiosité & de recherches. Il ne seroit

donc pas étonnant que ce fût là aussi qu'ils eussent été découverts d'abord, soit par l'indiscrétion de quelques-uns des agens diplomatiques, soit parce que les parties contractantes ont aujourd'hui beaucoup moins d'intérêt à les cacher, puisque plusieurs de ces articles ont déjà reçu leur exécution.

Quoiqu'il en soit, voici ces articles tels que nous les trouvons dans une lettre particulière, venant de Rastadt. Nous les publions sans savoir comment on se les est procurés, & sans pouvoir en garantir en aucune manière l'authenticité ni l'exactitude : nous les livrons à la sagacité & à la critique de nos lecteurs, sans examiner ce que quelques-unes de ces dispositions peuvent avoir d'in vraisemblable :

1°. L'empereur, roi de Hongrie & de Bohême, s'engage à quitter les deux rives du Rhin, & à laisser les fortresses du Rhin à la défense des troupes d'Empire.

2°. Il ne laissera en Empire que son contingent, comme état d'Empire.

3°. Il consent que la république française demande le Rhin pour limite ; & il dépendra de l'Empire de céder la rive gauche ou de la défendre.

4°. Si le roi de Prusse veut céder ses provinces sur la rive gauche à la république française ; il n'aura qu'un équivalent pour dédommagement, & il ne pourra aucunement s'agrandir aux dépens de l'Empire.

5°. Au cas que le roi de Prusse ne veuille pas céder ses pays, ou qu'il ne se contente pas d'un équivalent propre, il conservera ses pays, & l'électorat de Cologne sera rendu dans toute son étendue jusqu'à la Nethe, & la partie du duché de Juliers jusqu'à la Roër : ce qui s'arrangera définitivement à Rastadt.

6°. Il y aura une alliance offensive & défensive entre l'empereur & la république française ; elle fera marcher une armée au secours de l'empereur, en cas d'attaque par la Russie, ou le roi de Prusse.

7°. La république cisalpine n'étendra plus ses limites. En cas que ces articles soient véritables, il est au moins assez probable qu'ils ne sont pas complets, puisqu'ils ne disent rien ni de la Bavière, ni des prétentions de l'empereur en cas d'extension du roi de Prusse au-delà d'un simple équivalent, ni des dédommagemens que devoit avoir l'électeur de Cologne, oncle de l'empereur, dans l'hypothèse de l'incorporation de ses états à la république française.

— Les assemblées primaires de Paris se sont occupées hier de la formation de leurs bureaux. Quelques-unes d'entr'elles n'ont pas été fort nombreuses, mais toutes ont été très-paisibles.

Il y a beaucoup de personnes qui aiment mieux se donner le triste & inutile plaisir de déclamer d'avance contre des choix qu'ils annoncent ( peut-être sans aucun motif ), que d'aller concourir, par leur présence & par leur suffrage, à en assurer la bonté & la sagesse.

— Quelques papiers anglais rendent compte de la manière suivante de la retraite de citoyen Gallois :

« La commission donnée à M. Gallois par le directoire avoit pour but de négocier l'échange des prisonniers. La surveillance, les soins qui regardent leur nourriture, est confiée exclusivement à M. Nettement. Comme des raisons politiques ne permettent point l'échange des prisonniers, il fut signifié, la semaine dernière, à M. Gallois que sa résidence à Londres n'étoit plus nécessaire pour l'objet de sa mission ; & on lui mettoit sous les yeux, qu'il

conviendroit qu'il se retirât à quelque distance de la métropole pour éviter d'élever entre les deux gouvernemens aucun sujet de jalousie.

« Le citoyen Gallois, en réponse, écrivit au lord Grenville que la proposition qu'on lui faisoit étoit un manque de respect envers le gouvernement, dont il étoit l'envoyé ; que le capitaine Coates résidoit à Paris, & y jouissoit de toute la considération que méritoit un envoyé accrédité ; & il finit par annoncer que si l'on persistoit dans cette proposition, il ne lui restoit d'autre parti que de solliciter un passe-port & de quitter l'Angleterre. Le lord Grenville lui envoya de suite un passe-port, & il partit incontinent pour Douvres.

« Nous n'examinons pas, dit le journaliste anglais, les motifs de cette conduite ; mais il est malheureux que tout tende ainsi à exaspérer les deux nations, & à ranimer la haine qui subsiste entre les deux gouvernemens. Une pareille conduite enlève tout espoir de pacification ».

— Cailhava vient d'être nommé membre de l'Institut, à la place de Fontanes. Palissot étoit le principal concurrent de Cailhava.

— L'assemblée constituante batave a adopté définitivement le projet de constitution qui lui a été présenté.

— Les dernières lettres de Corse annoncent que tout l'intérieur de cette isle est soumis, que plusieurs chefs des rebelles ont été arrêtés ; & que l'arbre de la liberté est planté de nouveau dans les communes qui s'étoient soulevées.

— Des patriotes cisalpins avoient fait plusieurs tentatives infructueuses pour s'emparer de Lugano : on apprend aujourd'hui par des lettres de Milan, que cette ville a ouvert ses portes aux Français aussi-tôt qu'ils se sont présentés.

— On se plaint de la rareté des especes sonnantes à Londres comme à Paris.

— Des lettres de Bologne annoncent que le pape a quitté Siéne pour se rendre à Pise, où se trouve le grand-duc de Toscane.

— Les superbes éléphans qui ont appartenu au ci-devant stathouder, sont arrivés sains & saufs à Paris.

*Tirage de la loterie nationale, du 2 germinal.*

21. 1. 38. 29. 53.

### CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen PÉON DU GALAND.

*Séance du 2 germinal.*

L'assemblée primaire du onzième arrondissement, n°. 4, expose que son bureau a été formé en partie sous la présidence du doyen d'âge, qui n'avoit pas d'inscription civique ; elle soumet au conseil la question de savoir, si cette opération doit être regardée comme nulle.

Le conseil a décidé que non.

Boulay (de la Meurthe) fait un rapport au nom d'une commission spéciale, sur une dénonciation dirigée contre le citoyen Vase, membre du conseil, comme pere d'émigré : la dénonciation n'ayant pas paru fondée, le rapporteur propose au conseil de ne pas l'admettre.

Le conseil ordonne l'impression.

Il ordonne aussi l'impression d'un projet de résolution sur le code hypothécaire, & d'un autre projet tendant à ce qu'il soit établi un sixième tribunal de police correctionnelle dans le département de la Gironde.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution sur les théâtres, présenté par Audouin.

Dans le rapport dont il a fait précéder ce projet de résolution, Audouin a fait sentir combien il étoit intéressant de donner une bonne organisation aux théâtres qui influent si fortement sur les mœurs & intéressent la gloire de la nation, & d'en faire en même tems des modèles de goût & des écoles de morale. Alors, a-t-il dit, on n'écrira plus pour des enfans, on écrira pour des hommes. On substituera au style barbare qui épouvante nos oreilles, la beauté de l'élocution.

On ne nous fatiguera plus d'une foule d'intrigues, au moins puériles quand elles ne sont pas corruptrices: mais nous aurons des ouvrages aussi purement écrits que profondément pensés.

Tous les sujets, dit-on, sont épuisés. Langage de la paresse ou de l'impuissance. Tout est neuf pour le génie, & dans l'antiquité, & dans notre propre histoire.

Auteurs dramatique, redoublez d'efforts & de travaux; artistes dignes de ce nom, secondez-les de vos moyens; formez en quelque sorte une ambition de talens que vous fortifierez dans vos enceintes étroites, & que vous mettrez au grand jour dans les pompeuses solennités où les magistrats inviteront le peuple à se rendre, le feront assister au spectacle de sa gloire, couronneront sous ses yeux la vertu du discours modeste, donneront à des héros une épée, au nom de la patrie, & célébreront les triomphes des armées républicaines.

Ah! s'il est des scènes qui puissent sur-tout influer sur les mœurs publiques, ce sont ces mouvemens généraux qui se succèdent dans un espace immense, ces chants harmonieux, ces cérémonies augustes, ces tableaux rapides & multipliés qui se prêtent mutuellement des charmes, en ravissant le spectateurs de joie & d'admiration.

Que sont nos théâtres auprès de ces réunions magnifiques où tous les arts & tous les talens sont échauffés par la grandeur du sujet?

Mais nous sommes réduits encore à ne pouvoir former que des vœux pour ces belles institutions dramatiques dont l'antiquité nous offre le modèle.

Donnons du moins à nos théâtres, tels qu'ils existent, une organisation raisonnable; ne permettons pas qu'on puisse les transformer en arsenaux d'immoralité & de contre-révolution; tâchons qu'ils méritent d'être associés à la gloire de nos armes, & qu'ils deviennent des écoles de vertu, de patriotisme & de bon goût.

Les moyens que la commission a cru propres à atteindre le but qu'elle se propose, elle les indique dans le projet de résolution dont voici les dispositions:

Art. 1<sup>er</sup>. Le directoire exécutif est autorisé, nonobstant toutes loix antérieures, à faire des réglemens sur le nombre, le placement, le genre & l'administration des théâtres dans les diverses communes de la république.

II. Cinq ans & plus après la mort des auteurs, la part dite d'auteur dans le produit de la représentation de leurs ouvrages, sera versée dans une caisse destinée aux encouragemens de l'art dramatique.

III. Il sera perçu dans tous les spectacles un vingtième de la recette brute, & un quart de ladite recette dans tous les bals publics, fêtes champêtres, concerts & autres établissemens de ce genre. Ces produits seront versés dans la caisse dont il est fait mention en l'article 2, & auront la destination spécifiée par ledit article.

Lamarque a proposé quelques changemens au projet;

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.

il n'est pas d'avis qu'on doive laisser au directoire exécutif le soin de faire toute espèce de réglemens pour le théâtre; ce seroit lui abandonner celui de faire des loix à cet égard: il ne voudroit aussi que cinq spectacles dans Paris, un pour l'opéra, un pour la tragédie & la comédie déclamée, & un pour le genre de piéces connues sous le nom d'opéras-comiques & vaudevilles, & deux théâtres d'élevés, le premier pour le chant, le second pour la déclamation.

L'orateur a fortement insisté ensuite sur la nécessité de faire servir les théâtres à former les mœurs républicaines, & sur celle d'y établir une police sévère & d'y prévenir les excès, non par des mesures arbitraires, mais par des loix sages & prévoyantes.

Il propose en conséquence quelques dispositions pénales contre ceux qui y exciteroient le tumulte, qui y porteroient des signes de ralliement, ou qui y applaudiroient à des allusions au royalisme ou à des traits contre les mœurs, enfin contre les auteurs & entrepreneurs qui, dans des piéces dont l'action postérieure à la révolution se passeroit en France, laisseroient donner les titres de monsieur, ou autre titre de féodalité.

Lamarque propose encore divers amendemens, comme d'exiger que le prix des dernières places ne soit jamais que du sixième de celui des premières.

Portier parle en faveur du projet de la commission.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux discours & ajourne la suite de la discussion.

Nota. Le conseil des anciens a ordonné l'impression & l'ajournement d'un rapport de Lebreton, qui a proposé le rejet de la résolution qui maintient la poste aux chevaux au compte de la république.

Les nouveaux secrétaires sont Lavin, Artaut-Blanal, Topsent & Mailly.

Bourse du 2 germinal.

Amsterd.....	57 $\frac{3}{4}$ , 58 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$ .	Bâle.....	1 b., $\frac{1}{2}$ perte.
Idem cour.....	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$ , 55 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ .	Tiers consol.....	18 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Hamb.....	193, 191	Bon $\frac{1}{2}$ .....	1 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .
Madrid.....	12 l. 18 s. 9 d.	Bon $\frac{3}{4}$ .....	1 l. 17 s.
Mad. effect.....	16 l.	Bon $\frac{1}{4}$ .....	.....
Cadix.....	12 l. 18 s. 9 d.	Or fin.....	106 l. 10 s.
Cad. effec.....	16 l.	Ling. d'ang.....	5 l. 15 s.
Gènes.....	96 $\frac{1}{4}$ , 94 $\frac{1}{2}$ .	Portugaise.....	96 l.
Livourne.....	104 à 103 $\frac{1}{2}$ , 102 $\frac{1}{2}$ .	Piastre.....	5 l. 7 s. 9 d. à 8 s.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ ben. 15 j.	Quadruple.....	81 l. 5 s.
Marseille.....	1 b. à 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Bordeaux.....	pair 20 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 15 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Geneve.....	1 $\frac{3}{4}$ per.		

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 500 à 505 l. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l. — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 5 s. — Café Martin, 2 l. 14 s., 16 s. — Café Saint-Domingue, 2 l. 12 s., 13 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 10 s., 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 14 s. — Savon de Marseille, 28 s., 30 s. — Coton du Levant, 2 l., 2 l. 10 s. — Coton des îles, 2 l. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

SOVERAINETÉ DES PEUPLES DANS LES FÊTES PUBLIQUES, traduit du latin de Castellanus, Mursius, &c. A Paris, chez Prudhomme, rue du Marais, n°. 20, faub. Germain. Prix, 36 s. & 2 liv. 4 s. franc de port pour les départemens.

Le but de cet ouvrage est de prouver que la souveraineté des peuples n'est point une chimère; qu'il est urgent, au moment des élections, d'abjurer toute espèce de haine.

A. FRANÇOIS.